AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE SURREY.

Quebec, le 11e Avril, 1811.

MESSIEURS,

Je saisirai cette première occasion de vous témoigner ma reconnoissance. Jamais je n'ai reçu une marque de confiance qui m'ait été aussi sensible que celle que vous m'avez donnée dans les circonstances où j'étois. En me donnant un témoignage public de votre estime, dans un tems où tout paroissoit si défavorable pour moi, vous avez montré que vous étiez capables de témoigner ouvertement votre sentiment dans des tems difficiles. Il me semble que c'étoit vous montrer dignes d'avoir une Constitution comme la nôtre, et que par là vous avez rendu un bon témoignage en faveur de votre pays.

Le passé ne doit pas nous décourager, ni diminuer notre admiration pour notre Constitution. Toute autre forme de Gouvernement seroit sujette aux mêmes inconvéniens et à de bien plus grands encore ; ce que celle-ci a de particulier, c'est qu'elle fournit les moyens d'y remédier.

Toutes les difficultés que nous avions déjà éprouvées n'avoient servi qu'à nous faire appercevoir les avantages de notre Gouvernement. Ce chef-d'œuvre ne peut être connu que par l'expérience. Il faut sentir une bonne fois les inconvéniens qui peuvent résulter du défaut d'emploi de chacun de ses ressorts, pour être bien en état d'en sentir l'utilité.

Il faut d'ailleurs acheter de si grands avantages par quelques sacrifices. Heureux que par la protection de la Mère-Patrie, ces sacrifices ne puissent être que légers. Quant à ce qui me regarde, votre conduite à mon égard et celle des Electeurs de la Basse-Ville, et d'autres personnes respectables, m'ont déjà fait tout oublier. Je m'efforcerai de vous prouver m'a reconnoissance pour mon assiduité à mon devoir.

Je suis,

MESSIEURS,

Avec le plus profond respect et
la plus vive reconnoissance
Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,

P. BEDARD.